



Association Nationale des Retraités de La Poste de France Télécom et de leurs filiales

Gratuité de l'abonnement téléphonique Offre France Télécom - Orange

Gratuité de l'abonnement téléphonique

Elle est réaffirmée pour tous les retraités de France Télécom

Tous les retraités bénéficient de la gratuité de l'abonnement téléphonique de base. Cette gratuité est toujours maintenue aux veuves ou veufs de retraités, uniquement dans la mesure où ils ne bénéficient que de la pension de réversion comme revenu cette situation au niveau des revenus doit être confirmée par une déclaration sur l'honneur.

Offre France Télécom - Orange

Stéphane Richard, Président Directeur général du Groupe France Telecom, a souhaité renouer avec les anciens de France Télécom. C'est dans cet esprit que les propositions ont été élaborées et que l'ANR a signé une convention avec France Télécom le 22 décembre dernier.

Le contenu de l'offre: remise de 10% sur les abonnements et services (à l'exception des terminaux et équipements) à savoir, le fixe, les mobiles, internet ADSL et fibre.

Les conditions : être adhérent de l'ANR ou à toute autre association partenaire de France Télécom, pendant toute la durée de l'offre choisie, et avoir une autorisation d'accès au kiosque retraités* France Télécom pour valider les demandes de remise. Toute démission ou radiation de l'ANR entraîne la suppression de l'accès à l'offre.

Le mode opératoire : l'adhérent adresse au Siège national de l'ANR sa demande d'inscription (voir imprimé en annexe), l'ANR contrôle les informations, s'assure du paiement de la cotisation d'adhésion, affecte un identifiant pour l'accès au kiosque retraités et transmet les demandes à France Télécom tous les 15 du mois.

France Télécom donne le droit d'accès et informe l'adhérent. Ce dernier accède au kiosque retraité par son code d'identifiant sous la forme 3 lettres 5 chiffres (ANR - - - - -) et un mot de passe : le nom en majuscule.

Voir le détail du mode opératoire en annexe.

Nota : Les offres mobiles DOM ne suivant par la même procédure, des discussions sont actuellement en cours pour les intégrer à l'offre.

*Le « kiosque retraités » est la version de l'outil de communication interne des salariés, désormais proposé aux retraités avec les services de France Télécom Orange. Les modalités d'accès seront communiquées début février.